

**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le lundi 7 mars 2016, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

**Étaient présents : MM. Steven Parent, conseiller
Jean-Simon Landry, conseiller
Éric Caron, conseiller
Mathieu Lapointe, conseiller
Normand Parr, conseiller
Mme France Leblanc, conseillère**

Quorum : le quorum est constaté.

Monsieur Denis Henry, maire, préside la séance.

Est également présent à la séance, monsieur Danick Boulay, directeur général et greffier.

16-03-53 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le lundi 7 mars 2016 soit accepté en y laissant le varia ouvert.

16-03-54 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2016

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Simon Landry
Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire qui s'est tenue le 1^{er} février 2016 soit adopté, tel que proposé.

16-03-55 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 3 FÉVRIER 2016

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance d'ajournement prévue le 3 février 2016 soit adopté avec la mention suivante :

Après avoir constaté le défaut de quorum, messieurs Denis Henry, maire, et Normand Parr, conseiller, avisent les gens présents que la présente séance d'ajournement est reportée au mercredi 17 février, 8 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

16-03-56 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 17 FÉVRIER 2016

Il est PROPOSÉ par : M. Mathieu Lapointe
Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance d'ajournement qui s'est tenue le 17 février 2016 à 8 h (a.m.) soit adopté, tel que proposé.

16-03-57 COMPTES À PAYER AU 29 FÉVRIER 2016

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à l'unanimité

QUE la liste des comptes à payer et des dépenses pour la période se terminant le 29 février 2016, au montant total de 331 207,89 \$ soit acceptée, telle que proposée.

Je, soussignée, Michelyne Leblanc, trésorière, atteste en vertu du présent certificat, qu'il y a des crédits suffisants pour payer le montant des comptes inscrits sur la liste des comptes pour approbation au 29 février 2016.

Michelyne Leblanc, trésorière

**16-03-58 APPROBATION - FINANCEMENT DES DÉPENSES
D'INVESTISSEMENT AU 29 FÉVRIER 2016**

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à l'unanimité

QUE l'état des activités d'investissement au 29 février 2016, au montant de 11 268,82 \$, soit approuvé, tel que présenté.

**16-03-59 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT CONCERNANT UNE
BONIFICATION DU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a signé une entente tripartite avec la Société d'habitation du Québec et l'Office municipal d'habitation de Carleton–Saint-Omer concernant la participation de la Ville au Programme Rénovation Québec dans le but de bonifier le programme AccèsLogis Québec pour la réalisation du projet de 48 logements;

EN CONSÉQUENCE,

Monsieur Éric Caron donne un avis de motion de la présentation lors d'une séance de ce conseil d'un projet de règlement d'emprunt concernant la bonification du programme AccèsLogis Québec.

**16-03-60 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2016-276 CONCERNANT LA
PRÉVENTION INCENDIE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE
SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE (AVEC DISPENSE DE
LECTURE)**

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC d'Avignon;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer, dans son plan de mise en œuvre du schéma, vise la mise à niveau et l'uniformité régionale en matière de réglementation en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 16 de la Loi sur la sécurité incendie, les municipalités sont tenues d'adopter des mesures réglementaires en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT les pouvoirs de réglementation conférés à la municipalité, notamment par la Loi sur les compétences municipales;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le 1^{er} février 2016 (résolution 16-02-40);

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Simon Landry
Et résolu à l'unanimité

QUE le règlement 2016-276 concernant la prévention incendie dans le cadre du programme de schéma de couverture de risque soit adopté, tel que présenté.

16-03-61 RÉFECTION DU CHALET DU GOLF – OCTROI D'UN CONTRAT

CONSIDÉRANT le résultat d'ouverture des soumissions pour les travaux à effectuer concernant la réfection de l'enveloppe extérieure du chalet du Golf;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses pour les travaux de réfection du Golf sont financées à même le règlement 2014-256 décrétant une dépense de 600 000 \$ et un emprunt de 600 000 \$ pour des travaux d'amélioration du terrain de golf et de restauration du bâtiment principal et l'ajout d'un nouveau bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des soumissions a fait l'objet d'un avis par l'architecte du projet;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Construction AXECO inc. pour un montant de 94 462 \$, taxes incluses, dans le dossier de la réfection de l'enveloppe extérieure du chalet du Golf.

16-03-62 ACCEPTATION OFFRE DE SOUMISSION – FINANCEMENT MUNICIPAL

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer accepte l'offre qui lui est faite de **Financière Banque Nationale** pour son emprunt par billets en date du 15 mars 2016 au montant de 683 500 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 303-99, 2005-65, 2011-196, 2013-236 et 2015-270. Ce billet est émis au prix de **98,737** CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

79 600 \$	1,65 %	15 mars 2017
81 500 \$	1,85 %	15 mars 2018
83 700 \$	2,05 %	15 mars 2019
85 600 \$	2,20 %	15 mars 2020
353 100 \$	2,35 %	15 mars 2021

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

16-03-63 EMPRUNT PAR BILLET – FINANCEMENT MUNICIPAL

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Carleton-sur-Mer souhaite emprunter par billet un montant total de 683 500 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
303-99	86 600 \$
2005-65	84 200 \$
2005-65	92 700 \$
2011-196	5 000 \$
2013-236	160 000 \$
2015-270	255 000 \$

ATTENDU QU' à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à l'unanimité

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU' un emprunt par billet au montant de 683 500 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 303-99, 2005-65, 2011-196, 2013-236 et 2015-270 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire, monsieur Denis Henry, et la trésorière, madame Michelyne Leblanc;

QUE les billets soient datés du 15 mars 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	79 600 \$
2018	81 500 \$
2019	83 700 \$
2020	85 600 \$
2021	87 900 \$ (à payer en 2021)
2021	265 200 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt, la Ville de Carleton-sur-Mer émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 15 mars 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 2011-196, 2013-236 et 2015-270, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

16-03-64 SDMC – SOUTIEN FINANCIER POUR LES ANNÉES 2015 ET 2016

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer supporte financièrement la Société de développement et de mise en valeur de Carleton-sur-Mer (SDMC);

CONSIDÉRANT QU' au cours de l'année 2015, la SDMC a engagé diverses dépenses de fonctionnement telles que représentations, cotisations, frais bancaires et papeterie totalisant la somme de 2 762,04 \$;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à l'unanimité

De contribuer financièrement au fonctionnement de la SDMC pour un montant de 2 765 \$ pour l'année 2015 et qui sera puisé à même le budget de 2015 et d'un montant de 2 700 \$ pour l'année 2016 et puisé à même le budget courant.

16-03-65 CÉLÉBRATION DU 250^E ANNIVERSAIRE DE CARLETON-SUR-MER – REMBOURSEMENT À LA SDMC

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement et de mise en valeur de Carleton-sur-Mer (SDMC) présente les dépenses reliées aux festivités du 250^e anniversaire de Carleton-sur-Mer pour la période du 17 décembre 2015 au 29 février 2016 qui se détaillent comme suit :

▪ Honoraires coordonnatrice	:	9 285,00	\$
▪ Honoraires autres	:	17 069,76	\$
▪ Autres dépenses	:	116,80	\$
Total		26 471,56	\$

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer procède au remboursement d'un montant de 26 471,56 \$ à la SDMC qui sera financé par le fonds réservé du 250^e anniversaire de Carleton-sur-Mer.

**16-03-66 DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU 250^E
ANNIVERSAIRE DE CARLETON-SUR-MER**

CONSIDÉRANT QU' en 2017, la Ville de Carleton-sur-Mer (Ville) s'apprête à célébrer les 250 ans de fondation de Carleton-sur-Mer, appelé autrefois Tracadièche;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite organiser des festivités et laisser un legs à la population dans le cadre des célébrations du 250^e anniversaire de la ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville travaille activement à l'obtention de financement privé ou public visant à souligner les 250 ans de la ville;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville mandate et autorise M. Danick Boulay, directeur général et greffier de la Ville de Carleton-sur-Mer, à déposer et signer les demandes d'aide financières liées aux célébrations du 250^e anniversaire de Carleton-sur-Mer.

QUE les demandes de financement seront envoyées principalement à :

- Fonds Canada 150
- MRC d'Avignon
- Fonds d'aide aux initiatives régionales
- Fonds conjoncturel de développement
- Desjardins
- Hydro-Québec
- Telus
- Commanditaires locaux

QUE la Ville appuie les démarches de financement de la Société de développement et de mise en valeur de Carleton-sur-Mer liées aux célébrations du 250^e anniversaire de Carleton-sur-Mer.

**16-03-67 POLITIQUE VILLE ÉTUDIANTE – CRÉATION D'UNE RÉSERVE
FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT QU' en 2015, la Ville de Carleton-sur-Mer a reçu une subvention du député Sylvain Roy au montant de 5 000 \$ dans le cadre de la politique Ville étudiante;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2015, le total de dépenses imputées à cette politique s'élèvent à un montant de 2 174,81 \$;

CONSIDÉRANT QU' un surplus de revenus sur les dépenses s'élève à un montant de 2 825,19 \$;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par : M. Steven Parent
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal autorise la création d'une réserve financière au montant de 2 825,19 \$ au 31 décembre 2015 pour des dépenses ultérieures dédiées au plan d'action de la politique Ville étudiante.

16-03-68

ENTENTE POLITIQUE CULTURELLE – CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QU' en 2013, la Ville de Carleton-sur-Mer a signé une entente triennale avec le Ministère de la Culture et des Communications (MCCQ) sur le développement culturel dans laquelle chacune des parties s'engageait à investir un montant de 15 000 \$ par année pour un projet total de 90 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de Ville, dans sa résolution #15-11-252, allouait une somme additionnelle de 10 000 \$ pour cette politique dont 5 000 \$ provenait du MCCQ;

CONSIDÉRANT QU' au 31 décembre 2015, les sommes dépensées dans cette politique se chiffrent à un montant de 32 902 \$;

CONSIDÉRANT QUE pour respecter l'entente, une dépense additionnelle au montant de 67 091 \$ devrait être investie en 2016 dans cette politique;

CONSIDÉRANT QU' au budget 2016, un montant de 36 600 \$ est alloué pour cette entente;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc
Et résolu à l'unanimité

QU' un montant additionnelle de 30 498 \$ soit puisé à même le surplus de l'année financière 2015 pour la création d'une réserve financière destinée à la politique culturelle pour l'année 2016 afin d'atteindre un investissement total de 100 000 \$.

16-03-69

DEMANDE DE P.I.I.A. – 258 ROUTE ST-LOUIS (LOT 3 887 313)

CONSIDÉRANT les plans déposés, tels qu'exigés par le règlement numéro 2011-195 (P.I.I.A. Chalets), pour la construction d'un abri forestier au 258, route St-Louis, lot 3 887 313, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les plans proposés respectent les objectifs et critères du règlement 2011-195;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de la réunion qui s'est tenue le 3 mars 2016, a recommandé au conseil municipal d'accepter les plans déposés;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par : M. Mathieu Lapointe
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accepte les plans déposés, tels qu'exigés par le règlement numéro 2011-195 (P.I.I.A. Chalets), pour la construction d'un abri forestier au 258, route St-Louis, lot 3 887 313, du cadastre du Québec.

16-03-70

SITE INDUSTRIEL ROUTE ST-ONGE – VENTE D'UN TERRAIN À LA COMPAGNIE MINI EXCAVATION BÉLANGER ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Normand Parr, conseiller municipal, se retire des discussions et de la décision (le retrait est motivé par le directeur général et greffier).

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer possède des terrains dans le site industriel de la route St-Onge;

CONSIDÉRANT la politique de vente de terrain dans le site industriel de la route St-Onge qui a été mise à jour le 31 janvier 2016;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Mini Excavation Bélanger a manifesté son intérêt d'acheter un terrain d'une grandeur de 7 508,3 m², soit les lots 5 336 042 et 5 336 043 du cadastre du Québec dans ce site et qu'elle consent à accepter les conditions prévues à la politique de vente de terrain dans le site industriel de la route St-Onge;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Mini Excavation Bélanger compte utiliser le terrain pour l'entreposage de matériaux et y ériger un bâtiment pour l'entretien et l'entreposage de machinerie;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par : M. Éric Caron
Et résolu à l'unanimité

De vendre, au prix de 0,10 \$ le pied carré, dans le site industriel de la route St-Onge, un terrain d'une grandeur de 7 508.3 m², soit les lots 5 336 042 et 5 336 043 du cadastre du Québec, à la compagnie Mini Excavation Bélanger, aux conditions prévues dans la politique de vente de terrain du site industriel de la route St-Onge.

QUE la compagnie Mini Excavation Bélanger s'engage à faire les démarches nécessaires auprès d'un notaire pour cette transaction et à en payer les frais.

QUE messieurs Denis Henry, maire, et Danick Boulay, directeur général et greffier, soient mandatés pour la signature des documents requis à cet effet.

QUE cette offre soit valide jusqu'au 8 novembre 2016.

16-03-71 FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2016 – DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Carleton-sur-Mer d'organiser des activités pour l'édition 2016 de la Fête nationale, en collaboration avec l'Association des pompiers volontaires de Carleton-sur-Mer;

CONSIDÉRANT la popularité connue par ces festivités au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT la disponibilité d'une aide financière pour les municipalités provenant du Mouvement national des Québécoises et des Québécois pour l'organisation des activités reliées à la fête nationale;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc
Et résolu à l'unanimité

QUE monsieur Pascal Alain, directeur du loisir, de la culture et du tourisme de la Ville de Carleton-sur-Mer soit autorisé à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la fête nationale du Québec 2016.

16-03-72 CARTIER ÉNERGIE ÉOLIENNE – 1^{ÈRE} TOMBÉE DU FONDS DE VISIBILITÉ 2016

ATTENDU QU' une entente intervenue entre la Ville de Carleton-sur-Mer (Ville) et Cartier énergie éolienne encadre la remise d'aide financière au nom de l'entreprise au bénéfice des différents organismes sans but lucratif œuvrant sur le territoire de la ville;

ATTENDU QUE l'aide financière provient du fonds désigné « Fonds de visibilité Cartier Énergie Éolienne »;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection s'est réuni le lundi 29 février 2016 pour sélectionner des projets déposés par des organismes du milieu dans la 1^{re} tombée du fonds Cartier Énergie Éolienne 2016;

CONSIDÉRANT QUE la Ville se réserve le droit de choisir une autre date d'analyse de projets;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par : M. Mathieu Lapointe
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accepte la recommandation (tableau ci-dessous) du comité de sélection concernant le Fonds de visibilité de Cartier Énergie Éolienne, pour la tombée du 5 février 2016 :

Organismes	Projet	Preuve de visibilité	Montant demandé	Recommandation
Jeunesses musicales du Canada	Tirage de livres portant sur la musique pendant le concert jeune public Les puces de Stradivarius	Mention de la contribution lors de la présentation du concert et inscription de la contribution dans les livres remis	500 \$	300 \$
Cercle des Fermières de Carleton	Offrir des cours de couture aux élèves du primaire et aux membres	Publication du logo dans le dépliant mensuel et invitation à visiter le local à la salle Charles-Dugas	2 000 \$	1 000 \$
La Maison Maguire pour personnes handicapées	Acquisition de matériel spécialisé pour personnes à mobilité réduite	Publication dans le journal local, sur leur page Facebook et sur leur site Web. Visibilité apposée sur les équipements	4 690,20 \$	3 500 \$
Conseil de Fabrique de Saint-Omer	Activité de célébration du 20 ^e anniversaire de l'orgue Casavant	Invitation aux représentants à assister à la célébration. Affiche et mention de l'aide à l'église de Saint-Omer	500 \$	300 \$
Rencontres internationales de la photographie en Gaspésie	Mise en place d'une collection de livres photographiques	Logo sur le panneau d'exposition, sur les imprimés (dépliants, affiches), sur le site Web, réseaux sociaux, communiqués, relations de presse	5 500 \$	2 600 \$
TOTAL				7 700 \$

16-03-73 BIBLIOTHÈQUE GABRIELLE-BERNARD-DUBÉ –RENOUVELLEMENT DU BAIL 2016 – 2017

ATTENDU QUE la Ville de Carleton-sur-Mer (Ville) loue un espace au quai des arts pour la bibliothèque Gabrielle-Bernard-Dubé;

CONSIDÉRANT QUE le bail avec le Centre de production et de diffusion culturelles (CPDC), renouvelable à tous les ans, sera échu le 31 mars 2016;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc
Et résolu à l'unanimité

De renouveler le bail entre le CPDC (Quai des arts) et la Ville pour le local de la bibliothèque Gabrielle-Bernard-Dubé au montant de 2 401,07 \$ par mois, pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017.

De mandater messieurs Denis Henry, maire, et Danick Boulay, directeur général et greffier, pour la signature dudit bail.

16-03-74 DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À LA MRC D'AVIGNON POUR L'APPEL D'OFFRES 2016 – 2021 POUR LE TRANSBORDEMENT-TRANSPORT ET LE TRAITEMENT-TRI DES MATIÈRES RECYCLABLES

CONSIDÉRANT *l'article 578 du Code municipal du Québec* permettant à une municipalité locale de déléguer à une MRC sa compétence sur divers objets;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de la délégation de compétence est d'instaurer un service régionalisé d'une durée de cinq (5) ans sur les matières recyclables afin d'uniformiser le service offert et d'optimiser le rapport qualité-prix;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC d'Avignon désirent se prévaloir des dispositions habilitantes du Code municipal du Québec et de la Loi sur les cités et villes afin de conclure une entente relative au service régionalisé de « Transbordement - Transport et Traitement - Tri » des matières recyclables;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire qui s'est tenue le 1^{er} août 2011, la Ville de Carleton-sur-Mer (Ville) a autorisé la signature d'un protocole d'entente inter municipale avec la MRC d'Avignon concernant un service régionalisé de « transbordement - transport et traitement - tri » des matières recyclables (T-TR -2011) qui se terminera le 30 septembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a déjà un contrat en place pour la cueillette des matières recyclables valide jusqu'au 31 décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville délègue à la MRC d'Avignon sa compétence pour procéder à l'appel d'offres APO – 2016-2021 d'une durée de cinq (5) ans pour le transbordement-transport et le traitement-tri des matières recyclables – volet sans la cueillette des matières recyclables.

**16-03-75 FORMATION DE POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL
– DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA
SÉCURITÉ PUBLIQUE**

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU' en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Ville de Carleton-sur-Mer (Ville) désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Ville prévoit la formation de vingt-deux (22) pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Avignon en conformité avec l'article 6 du Programme;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par : M. Éric Caron
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville présente une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique.

QUE la Ville transmette cette demande à la MRC d'Avignon.

**16-03-76 ÉDITION 2016 DU MARATHON BAIE-DES-CHALEURS –APPUI &
SOUTIEN TECHNIQUE**

CONSIDÉRANT QUE l'organisation du Marathon Baie-des-Chaleurs désire mettre sur pied la 4^e édition d'un marathon à Carleton-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation du Marathon Baie-des-Chaleurs sollicite l'appui de la municipalité de Nouvelle et de la ville de Carleton-sur-Mer (Ville) pour emprunter les routes sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation du Marathon Baie-des-Chaleurs a besoin de soutien technique pour la tenue de l'événement le 5 juin 2016;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation du Marathon Baie-des-Chaleurs a besoin d'un service d'incendie pour la tenue de l'événement le 5 juin 2016;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par : M. Steven Parent
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville donne son appui à Marathon Baie-des-Chaleurs et soutienne cette organisation pour sa quatrième édition qui se tiendra le 5 juin 2016. Cependant, le comité organisateur du Marathon Baie-Des-Chaleurs devra s'assurer d'obtenir les autorisations requises du ministère des Transports et de la sûreté du Québec.

QUE les personnes participant à cette activité soient visibles et aient une attitude sécuritaire.

QUE la Ville autorise le passage aux abords des routes empruntées par le parcours du Marathon Baie-Des-Chaleurs sur son territoire le 5 juin 2016.

16-03-77 APPUI À LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER – AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par : M. Éric Caron
Et résolu à l'unanimité

DE décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

16-03-78

FONDATION MIRA INC. – DEMANDE D'AUTORISATION

ATTENDU QUE depuis 2007, la fondation MIRA inc. tient une collecte sur la voie publique dans la Ville de Carleton-sur-Mer (Ville);

CONSIDÉRANT QUE la collecte se fera par les Chevaliers de Colomb de Carleton, conseil 3462, sous la responsabilité de monsieur Louis Cyr;

CONSIDÉRANT QUE la fondation MIRA inc. utilise les sommes récoltées pour financer l'entraînement de ses chiens qui sont par la suite remis gratuitement à des personnes ayant un handicap visuel, physique ou à des familles qui ont des enfants TED;

CONSIDÉRANT QUE ces trois programmes permettent à ces personnes de retrouver une partie de l'autonomie perdue et facilite leur quotidien;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est favorable à ce genre d'évènement;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Simon Landry
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville autorise la Fondation Mira inc. à permettre un pont payant sur la rue du Quai le samedi 14 mai 2016 entre 9 h et 17 h.

QUE la Fondation Mira inc. devra cependant s'assurer que l'activité ait les autorisations requises du Ministère des Transport et de la Sureté du Québec.

QUE les personnes participant à cette activité soient visibles et ont une attitude sécuritaire.

QUE la Fondation Mira inc. possède une assurance responsabilité civile pour ce genre d'évènement.

AUTRE SUJET :

Il n'y a pas eu d'autre sujet ajouté à l'ordre du jour.

16-03-79

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL – LE LUNDI 4 AVRIL

De l'information est donnée aux personnes de l'assistance à l'effet que la prochaine séance ordinaire aura lieu le lundi 4 avril, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

TOUR DE TABLE DU CONSEIL

Le maire effectue un tour de table avec les membres du conseil.

PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS

Dix-huit personnes ont assisté à la séance ordinaire. Des échanges ont lieu entre des citoyens et le conseil municipal.

16-03-80

LA LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 38, monsieur Mathieu Lapointe propose de lever la séance.

Accepté.